

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

## Absents excusés :

M. QUELEN C. donne pouvoir à Mme VALLEE G.,  
M. MICHOU E. donne pouvoir à Mme BERTHEBAUD E.,  
Melle GOHIER N.,  
M. HAMON S.,  
M. BAOUR A.

## Secrétaire de séance :

Mme LEDUC S.

## 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010

*M. GUCHET n'est pas opposé au compte rendu mais souhaite repréciser les termes de son intervention concernant son abstention au vote du budget : « On respecte votre choix mais le contournement du bourg est prioritaire (question sécurité) par rapport à la salle St Roch ».*

*M. EVAIN demande pourquoi le compte rendu affiché en Mairie n'était pas le même que celui-ci (pas d'annotation).*

*Réponse de Mme ROURA : il n'y a qu'un seul compte rendu de tapé et c'est bien le même qui était affiché. Il ne faut pas confondre le compte rendu et les extraits de délibérations.*

*Mme LEDUC BOUCHAUD précise également qu'elle n'est pas contre mais explique qu'elle s'est renseignée auprès du Conseil Général concernant les ouvrages d'art du contournement du bourg (lecture nous est faite d'un courrier du Conseil Général), ces derniers attendent la réponse d'EGIS dont le bureau d'études a pris beaucoup de retard.*

**Adopté à l'unanimité (4 abstentions).**

## 2 - FINANCES

### **A) Attribution de la subvention 2010 – Cantine Ste Opportune (Maternelle et Primaire)**

Proposition d'accorder une subvention de 4 194 € pour les enfants de la commune afin de régulariser l'année scolaire 2008/2009.

**Adopté à l'unanimité.**

### **B) Subvention 2010 – Association St Pierre de Retz Football**

L'association ayant apporté les éléments de réponse manquant il convient de lui attribuer en 2010 une subvention de 10 000 € (4 900 € pour le fonctionnement et 5 100 € pour le transport des jeunes).

M. le Maire explique la formule de calcul qui a été effectuée (par rapport au nombre de licenciés), afin que celle-ci soit au plus juste entre toutes les associations.

*M. LOREAU dit qu'il ne faut pas confondre tous les sports, qu'il y a beaucoup de bénévoles pour les entraînements, le week-end etc ... et qu'il ne faut pas les décourager. Il ajoute que cela amène de l'animation pour la commune comme toutes les autres associations d'ailleurs.*

*Mme TOUCANNE demande pourquoi l'association avait demandé 2 000 € de plus que l'année dernière, M. le Maire répond qu'elle avait demandé autant l'année précédente.*

*M. VALET précise que cette règle comptable a le mérite d'établir un cadre.*

*Mme MERLET précise que de toute façon la municipalité, comme pour toutes les associations, saurait intervenir en cas de déficit comptable.*

**Adopté à la majorité (1 contre, 4 abstentions)**

### **C) Contrat de territoire 2009/2011 – Réserve foncière pour logement locatif social**

La collectivité a demandé à la CCSE de bien vouloir inclure dans l'enveloppe du Contrat de Territoire Départemental affectée aux réserves foncières, l'achat d'un terrain rue de Pornic que la commune devait acheter prochainement et ce afin d'y réaliser des logements locatifs sociaux.

Le coût de cette opération s'élève à 90 095,00 €.

M. le Maire demande l'autorisation à réserver ce terrain pour du logement locatif social.

**Adopté à l'unanimité**

## **3 – URBANISME**

### **A) Z.A.C des Vannes et de la Garnière – Avis du Conseil Municipal après enquête**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les remarques du Commissaire Enquêteur par une délibération motivée avant que Monsieur le Préfet ne prenne l'arrêté de DUP.

M. RICOUL explique les réserves du Commissaire enquêteur et énonce les propositions du Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

### **B) Déclaration sur l'intérêt général du projet de réalisation de la ZAC des Vannes et de la Garnière**

Considérant que les objectifs poursuivis consistent en la réalisation d'une opération d'ensemble cohérente dans le cadre de l'urbanisation de ces secteurs pouvant accueillir de l'habitat différencié, notamment à vocation sociale, et des équipements collectifs, il est proposé au Conseil de déclarer l'intérêt général du projet de réalisation de la ZAC.

**Adopté à l'unanimité**

### **C) Effacement de la ligne haute tension St Brévin – St Père – convention d'établissement de servitude au profit de ERDF**

Pour l'enfouissement de cette ligne haute tension, il convient d'établir des conventions avec ERDF afin de créer une servitude sur une bande de 2 mètres sur plusieurs parcelles.

1<sup>ère</sup> convention : 116 mètres (parcelles XD 6-35 -36 et 43)(Indemnité de 36 €)

2<sup>ème</sup> convention : 5 mètres (parcelle XI 33) (sans compensation)

3<sup>ème</sup> convention : 245 mètres (parcelle YL) (sans compensation)

**Adopté à l'unanimité**

**D) Acquisition d'un chemin – commune/consorts Hamon**

Section AK 198 pour 9 ca - La Fontaine Liégeard

**Adopté à l'unanimité**

**4 – DIVERS**

**A) Tirage au sort des Jurés d'assises pour 2011**

9 personnes ont été tirées au sort.

**B) Affiliation volontaire au Centre de Gestion du syndicat Mixte d'alimentation en eau potable des collectivités du Sud-est de Loire-Atlantique.**

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud Est de Loire-Atlantique demande son affiliation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**Adopté à l'unanimité.**